

INFORMATION FAMILLES

Si vous n'avez pas de numéro allocataire CAF ou MSA vous pouvez nous fournir votre dernier avis d'imposition.

Doit apparaître le revenu imposable ainsi que le nombre de parts.

Modalités de calcul du quotient familial

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement (allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'APL) et de leur composition familiale.

Son mode de calcul

- prendre le 1/12ème des ressources imposables de l'année (- abattements sociaux)
- ajouter les prestations mensuelles CAF (pour les allocataires bénéficiaires)
- diviser ce total par le nombre de parts

Le résultat est arrondi à l'unité (troncature des centimes)

ATTENTION :

Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc...

S'il est calculé à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence, il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

POUR INFO :

Il est utilisé par la Caf, par exemple pour l'attribution d'aides financières individuelles, mais aussi par les mairies, les Ccas, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

Exemple :

Pour un foyer dont le revenu imposable est de 15600 € et à 2.5 parts.

$$(15600/12) / 2.5 = 520$$

Son quotient familial sera de 520